



Madame Aurélie FILIPPETTI  
Ministre de la Culture et de la Communication

Paris, le 16 octobre 2012

**OBJET : Préavis de grève pour le 23 octobre 2012**

Madame la Ministre,

A de très nombreuses reprises depuis cinq ans les personnels de votre département ministériel se sont mobilisés contre les politiques d'austérité et de destructions massives d'emplois entraînant un recul du champ d'intervention du ministère de la culture ; l'aggravation des conditions de travail ; l'externalisation, la privatisation, l'abandon pur et simple de missions de service public.

Devant la gravité de la situation du ministère de la culture et afin de répondre à l'urgence sociale dans les services et établissements, nous déposons par la présente un préavis de grève pour la journée du 23 octobre 2012, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels du ministère de la culture et des établissements sous tutelle, de droit public et de droit privé, à Paris comme en régions.

La CGT-Culture entend ainsi porter avec eux les revendications suivantes :

**EMPLOI** : Il faut absolument mettre un coup d'arrêt à la politique de destructions d'emplois du gouvernement précédent et que l'actuel gouvernement donne enfin au ministère de la culture les moyens humains et budgétaires nécessaires à l'exercice de toutes ses missions. Créer des emplois et renforcer le budget du ministère, cela est indispensable non seulement pour lutter contre le recul du service public et la précarité (le MCC détient ce triste record dans la Fonction publique), mais aussi pour favoriser le redressement économique de notre pays.

**Nous exigeons l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, une vraie politique de maintien dans l'emploi, et réaffirmons la nécessité et l'urgence de créations nettes d'emplois stables et statutaires.**

**SALAIRES et POUVOIR D'ACHAT** : L'effondrement du pouvoir d'achat n'est plus tenable (en 12 ans, depuis la désindexation du point d'indice sur les prix, nous avons perdu 11% de pouvoir d'achat, soit la perte d'un mois et demi de salaire par an). Nous ne pouvons accepter que la pauvreté s'installe et s'accroisse. La rigueur imposée aux personnels est socialement injuste. Elle est aussi totalement absurde en termes de relance économique.

**Nous exigeons par conséquent le dégel immédiat du point d'indice, son augmentation à due concurrence des pertes cumulées, ainsi que la revalorisation des grilles salariales. Nous exigeons aussi l'abrogation du jour de carence.**

**CONDITIONS DE TRAVAIL** : RGPP, restructurations, réorganisations de services, destructions d'emplois, délitement des missions, néo-management brutal, pressions individuelles et dévalorisation des agents... : les conditions de travail sont aujourd'hui considérablement dégradées. La santé des agents est désormais en cause.

**Nous exigeons un plan d'urgence pour : réduire la pénibilité du travail ; restaurer les conditions de travail ; rétablir la dignité et le respect de chacun ; protéger les personnels et préserver leur santé.**

Une rupture nette et concrète avec les politiques conduites ces dernières années est plus que jamais d'actualité. Aussi, nous vous demandons de nouveau la tenue d'un « **sommet social ministériel** » dans les meilleurs délais.

Conformément à la législation en vigueur, nous restons à votre disposition pour les négociations devant se tenir dans la durée du présent préavis.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Didier ALAÏME  
Secrétaire général